

## COMMUNIQUE

### PAS DE TREVE POUR LES REVENDICATIONS !

Ni l'actualité politique ni les Jeux Olympiques ne répondent aux attentes des travailleurs. Comment le Président de la République peut décréter une trêve de conflits quand il est à l'origine de la majorité des conflits sociaux ?

Le dernier congrès de l'Union Départementale FO de l'Essonne a tranché par une résolution votée à l'Unanimité. Parmi les revendications, il se prononce : « Pour le maintien et à l'amélioration des droits, contre leur contournement pour tout prétexte tel que les Jeux Olympiques et Paralympiques ».

Les revendications répondent aux besoins quotidiens des travailleurs. Leur quotidien ne s'améliorera pas pendant les jeux olympiques et paralympiques, bien au contraire.

L'afflux des rendez-vous à la permanence juridique, en période estivale, démontre, encore une fois, la dégradation de la situation sociale des travailleurs essonniers. Il n'y a pas de trêve patronale pour les licenciements et autres transgressions au Code du Travail.

« Le Congrès de l'UD CGT-FO de l'Essonne, conscient des enjeux d'actualité majeurs, est déterminé à tout mettre en œuvre pour une mobilisation indispensable. »

C'est pour cela que l'Union Départementale FO 91 a soutenu les actions menées par les travailleurs des aéroports d'Orly et Roissy, comme elle soutiendra l'ensemble des actions de ses militants pour obtenir satisfaction à leurs revendications.

Evry-Courcouronnes, le 23 juillet 2024

